FONDE EN 1891

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Dimanche 6 Novembre 1921

LE NUMERO 15 CENTIMES

MUNICIPALE LILLE

La CHAMBRE a voté la loi
POUR LES
Habitations à bon marché

Paris, 4 novembre. — La séance est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de M. Raoul PERET.

La Chambre adopte sans débat : 1. La proposition de loi, retour du Sénat, tendant à compléter la loi du 24 juillet 1889, sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés ; 2. La proposition de loi retour du Sénat, tendant à modifier l'article 11 de la loi du 9 novembre 1915, sur la limitation du nombre des débits de boissons.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement d'un programme financier en vue de la construction d'habitations à bon marché. Le rapporteur fait connaître le nouveau texte de l'article 9, que la commission rapporte, pour donner satisfaction à un amendement de M. THOUMYRE : « Si l'acquéreur d'une maison individuelle dans les conditions prévues par la législation sur les habitations à bon marché et la petite propriété a plus de quatre enfants de moins de 16 ans au moment de l'acquisition ou à un moment quelconque pouvant intervenir jusqu'au paiement de la première annuité, le remboursement prévu au profit de l'Etat par l'article 7, n'aura plus lieu du chef des capitaux ayant servi à cette construction. Dès que ces conditions se trouveront réalisées, il sera tenu compte à l'acquéreur de cette remise par l'institution d'habitations à bon marché avec laquelle il aura contracté ».

Le réformé de guerre à titre définitif, la veuve de guerre non remariée, la remariée ayant au moins deux enfants bénéficient des mêmes avantages ».

L'article 9, ainsi rédigé, est adopté.

MM. MORINAUD et THOMSON font adopter un article supplémentaire ainsi conçu :

« La présente loi est applicable à l'Algérie ».

L'ensemble du projet de loi est adopté.

L'anniversaire de la victoire sera célébré le 11 Novembre

Après une longue discussion, la Chambre a voté un texte en trois articles stipulant que « *la République Française célèbre annuellement la date du 11 novembre, jour anniversaire de la victoire et de la paix. Cette fête est célébrée le 11 novembre si ce jour est un dimanche, et le dimanche suivant, dans le cas contraire. EN 1921, LA FETE SERA CELEBREE EXCEPTIONNELLEMENT LE VENDREDI 11 NOVEMBRE.*

La prochaine séance aura lieu mardi matin.

Une interpellation politique

ELLE EST MOTIVEE PAR LE PROGRAMME ADOPTE AU CONGRES RADICAL-SOCIALISTE

Paris, 4 novembre. — M. Ed. Gast, député de Seine-et-Oise, vient d'adresser au garde des sceaux la lettre suivante :

« Depuis le départ de M. Briand, un fait nouveau s'est produit : le Congrès Radical-Socialiste à Lyon. Le programme adopté à ce Congrès peut se résumer ainsi :

« Réhabilitation de MM. Malvy et Caillaux, impôt sur le capital et pas d'adversaires à gauche. Certes, je ne vous en rends pas responsable, mais après l'appui apporté au gouvernement lors de la dernière interpellation, par le chef du Parti Radical-Socialiste, après la déclaration faite par M. Herriot, président du Congrès, que son Parti était devenu l'arbitre de la situation, je suppose que vous devez avoir le désir de vous expliquer et je vous en fournis l'occasion. Je n'ai aucunement l'intention, en l'absence de M. le président du Conseil, de vous amener à poser la question de confiance, mais il vous paraîtra sans doute comme à moi, impossible d'attendre sa rentrée pour dire comment le gouvernement apprécie la situation politique qui vient de se créer.

« J'ai donc l'honneur, monsieur le garde des sceaux, de vous prévenir que je demande vous interpeller espérant que vous accepterez de me répondre le plus tôt possible ».

Le Parti communiste a exécuté un mouchard

C'EST LE TROCQUER, DE BREST

Paris, 4 novembre. — Le Parti communiste annonce qu'il vient d'exécuter un mouchard.

Il s'agit d'un militant Brestois, nommé Le Trocquer, lequel convaincu d'être l'agent des ennemis de la classe ouvrière, a été répulié par son Parti et son rôle a été révélé à tous les révolutionnaires de France.

LE TROCQUER S'EST EVADE EN GARE DE SAINT-BRIEUC

Brest, 4 novembre. — Le Trocquer, secrétaire de l'Union des Syndicats du Finistère, exclu du Parti communiste pour trahison envers la classe ouvrière, devait être ramené à Paris, où il se trouvait à l'occasion du Congrès du Parti communiste, pour rendre ses comptes et expliquer sa conduite.

Quatre militants avaient été chargés de le conduire à Brest ; or, en gare de Saint-Brieuc, Le Trocquer a pu sauter sur une voie au moment où le train allait s'ébranler. Il a dû gagner Ploubo, sa commune natale.

Une voûte de la cathédrale de Boulogne s'est effondrée

IL N'Y EUT PAS D'ACCIDENT DE PERSONNE

Jeudi, vers dix heures du soir, une voûte en réparation de l'église Notre-Dame, à Boulogne-sur-Mer, s'est effondrée avec un fracas épouvantable, entraînant dans sa chute plusieurs arceaux.

Fort heureusement, les fidèles avaient quitté l'église deux heures auparavant, et aucun accident de personne ne se produisit.

LES PARISIENS vont recevoir des jetons de cinquante centimes

Les Provinciaux continueront à se servir du papier monnaie

Tandis qu'elle poursuivait la frappe des jetons de un et deux francs, la Monnaie s'est également préoccupée de la confection de jetons de cinquante centimes en aluminium.

Le stock qui existe actuellement de ces jetons, analogues à nos pièces de deux centimes quasi disparues aujourd'hui, atteint à peine un million de francs.

Quoi qu'il en soit, le ministre des Finances a décidé de mettre prochainement en circulation ces quelques 2.000.000 de piècettes, et, d'ici huit à dix jours, donnera à la Monnaie l'ordre de les distribuer. La Banque de France se chargera, comme auparavant, de la répartition.

Il va sans dire qu'aucune distribution ne sera faite en province qui, à ce point de vue, se trouve complètement déshéritée et sacrifiée à Paris.

La crise politique en Belgique

Bruxelles, 4 novembre. — M. Devèze, ministre de la Défense nationale, et M. Franck, ministre des Colonies, ont décidé de démissionner. On suppose que M. Neujean, démissionnera également.

Un homme assommé dans le train Paris-Lille

S'agit-il d'une rixe ou d'un attentat ?

Une bataille entre voyageurs s'est déroulée avant-hier, dans des circonstances encore assez mystérieuses, dans un wagon de 3e classe du train Paris-Lille. Ce train part de Paris à 6 heures 35 du soir, pour arriver à Lille dans la nuit, à 10 heures 55.

Le train traversait la gare d'Albert à toute vitesse, lorsque le mécanicien et le chef de train entendirent la sonnette d'alarme.

Le train bloqua immédiatement et on accourut de toute part. Chef de train et employés se trouvèrent en présence, dans un compartiment de 3e classe, d'un homme à moitié assommé et couvert de sang.

Le blessé, qui avait aux trois quarts perdu connaissance, fut descendu en gare d'Albert, et les voyageurs du compartiment furent priés de rester à la disposition de la gendarmerie pour plus amples explications.

C'est tout ce que nous avons pu savoir jusque maintenant sur cette affaire assez mystérieuse en vérité.

Un oncle... du Japon

IL LAISSE A SES NEVEUX UN HERITAGE D'UNE DIZAINE DE MILLIONS

Paris, 4 novembre. — Un nommé Martinelly, originaire d'Apt (Vaucluse), étant parti tout jeune pour le Japon dans l'intention d'y faire fortune réussit dans ses entreprises au point qu'il parvint à réaliser une fortune que l'on évalue à une dizaine de millions. Il est mort récemment. Déjà, sept habitants d'Apt sont à des titres divers les héritiers de cet oncle fabuleux. L'un d'eux est aussitôt parti pour le Japon.

Le mark à 0.06 centimes

La chute des cours du mark s'est encore accentuée de façon vertigineuse au cours des derniers jours. Alors qu'il s'établissait à 0 fr. 10 le 15 octobre, il est en effet tombé à 0 fr. 08 78, le 21 octobre, pour fléchir le 3 novembre, à 0 fr. 06 38. Les motifs de cette nouvelle et brutale dépréciation sont attribués, dans les milieux financiers, à l'échec des tentatives récemment effectuées en vue de conclure des emprunts allemands à l'étranger et à l'approche de la date du 15 novembre, qui constitue l'échéance du premier acompte de la taxe des réparations au taux de 26 p. 100 sur les exportations.

Les heures de travail dans l'Agriculture

UNE PROTESTATION DES TRAVAILLEURS DE LA TERRE

Genève, 4 novembre. — La Conférence internationale du Travail a été saisie d'une réclamation du Congrès international des travailleurs de la terre, qui s'exprime ainsi :

« Le Congrès international des travailleurs de la terre qui représente la plus grande organisation des travailleurs agricoles et de l'Europe, désire exprimer à la troisième Conférence internationale du Travail sa protestation énergique contre le vote qui exclut la possibilité de discuter la réglementation des heures de travail dans l'agriculture.

Ce vote, qui a pour effet de placer les travailleurs de la terre dans une situation d'infériorité sociale, est une action d'injustice qui pourra avoir une triste répercussion sur la production agricole, si nécessaire pour tous.

Le Congrès international des travailleurs de la terre relève que le vote émis par la Conférence est nuisible à une grande catégorie de travailleurs et prévoit qu'il soulèvera la juste indignation des travailleurs agricoles et leur démontrera la nécessité de se serrer de plus en plus dans leur organisation internationale, pour obtenir que le droit, qui leur est nié, puisse triompher.

Un flamingant est nommé bourgmestre d'Anvers

Bruxelles, 4 novembre. — Le roi, sur la proposition du premier ministre, M. Carton de Wiart, ministre de l'Intérieur, a signé un arrêté nommant M. van Cauwelaert, le chef du mouvement flamingant, au poste de bourgmestre de la ville d'Anvers. Cette nomination a causé dans le pays une vive surprise, et tous les journaux la commentent très sévèrement.

LA FORMATION DES OUVRIERS

Une étude raisonnée et méthodique au Congrès de Lyon

Le Congrès de l'Apprentissage, organisé par la ville de Lyon, avec la collaboration de l'Association Française, pour le développement de l'enseignement technique, s'est tenu à Lyon, du 12 au 15 octobre. Il a réuni plus de 530 adhésions

Parmi les membres présents, outre les parlementaires appartenant au groupe de l'Enseignement technique étaient représentés, le Conseil général de la Seine; le Conseil municipal de Paris, les grandes villes, les Chambres de commerce, les principaux groupements professionnels, patronaux et ouvriers.

Une importante délégation belge, à la tête de laquelle se trouvait M. Wauters, ministre du Travail, participait également à ces travaux.

Ce Congrès avait pour objet l'examen des conditions suivant lesquelles doit se faire l'apprentissage. Il a été reconnu que la loi Astier, qui prévoit des cours obligatoires pour les apprentis, ne pouvait être complètement efficace que si l'on arrivait à une organisation complète de l'apprentissage avec le concours des intéressés.

Recrutement des apprentis

Le Congrès a reconnu la nécessité de recruter des apprentis pour les orienter professionnellement, ce qui nécessite :

1° Une propagande raisonnée en faveur des métiers par le moyen de tracts, de brochures, de conférences, de séances cinématographiques, etc...

2° La rédaction de « monographies » en vue de faire connaître les diverses professions, les aptitudes qu'elles réclament, les conditions de l'apprentissage, etc., avec le concours des diverses organisations professionnelles, des maîtres d'apprentissage, des chambres de métiers et de commerce, des comités de patronage des apprentis, des œuvres d'assurances et de prévoyance sociales, etc.

3° L'étude de l'enfant au point de vue de ses aptitudes physiques, intellectuelles et morales et de l'accord (ou non) de ses aptitudes avec les exigences des diverses professions.

4° L'étude plus spéciale des aptitudes de l'enfant pour les travaux manuels, ce qui entraîne par voie de conséquence, l'organisation du préapprentissage à l'école primaire.

5° L'étude du marché de travail avec la collaboration des offices et des commissions paritaires de placement.

Obligation de l'apprentissage

Est-ce que l'enfant orienté vers la profession au sortir de l'école primaire trouvera toujours à s'embaucher dans un atelier patronal. Rien n'est moins certain.

Au point de vue apprentissage, il y a lieu, en effet, de classer les patrons en trois catégories :

1° Ceux qui font des apprentis ;

2° Ceux qui n'en peuvent pas faire ;

3° Ceux qui refusent d'en faire.

Le Congrès a exprimé le vœu que l'apprentissage devienne obligatoire du fait des employeurs et des parents

Contrôle de l'apprentissage

L'apprenti orienté et admis dans un atelier, il faut qu'il y reste pendant toute la durée de son apprentissage. Pour atteindre ce but, le Congrès a préconisé les moyens suivants :

1° Accorder des salaires aux apprentis;

2° Créer des bourses d'apprentissage ;

3° Stimuler les œuvres d'apprentissage : expositions d'œuvres d'apprentis, récompenses accordées aux meilleurs travaux, aux maîtres qui forment de bons apprentis, bourses de voyage ;

4° Rénover le contrat d'apprentissage ;

5. Sanctionner l'apprentissage.

Cours professionnels

Pour des raisons économiques et sociales, la formation de l'ouvrier ne peut plus se passer du concours des cours professionnels théoriques et pratiques.

Le principe de l'organisation des cours pendant la journée de travail a été maintenu, mais sous réserve que des dérogations pourraient être accordées aux chefs d'entreprise.

Organisateurs de l'apprentissage

L'apprentissage doit être confié aux intéressés eux-mêmes, patrons et ouvriers, groupés en conseil et chambres de métiers.

Le Congrès a accepté le principe de la parité dans la constitution du Conseil des métiers, organisme élu par métiers ou par groupe de métiers similaires, qui s'occuperait de toutes les questions intéressant la formation professionnelle, obligatoire de l'apprentissage, détermination du nombre et recrutement des apprentis, réglementation et surveillance de l'apprentissage, organisation de cours professionnels, choix du personnel enseignant encouragements, dérogations, etc. Toutes ces questions feraient l'objet de rapports et d'études, adressés à la chambre de métiers qui en délibérerait ou déciderait.

La chambre de métiers comprendrait en nombre égal des patrons et des ouvriers élus par les conseils de métiers auxquels viendrait s'ajouter des membres de droit dont le nombre ne serait pas supérieur au tiers du nombre total et des membres de la chambre de métiers.

Ces membres de droit se composeraient de représentants en nombres égaux des chambres de commerce et des conseils de prud'hommes et de fonctionnaires. Ces derniers n'auraient que voix consultative, de sorte que le principe de la parité entre fonctionnaires et ouvriers est observé dans la chambre de métiers comme dans le conseil de métiers.

Rôle de l'Etat

Le Congrès a reconnu que l'Etat ne pouvait pas se désintéresser d'une œuvre dont l'importance sociale est considérable.

Au surplus, on ne manquera pas de s'adresser à lui pour obtenir encouragements et subventions. En toute logique, s'il collabore financièrement à l'apprentissage, il devra nécessairement exiger un droit de contrôle et de regard. Mais l'Etat ne doit pas se substituer à l'initiative privée qu'il doit provoquer, stimuler, aider.

Le Congrès a demandé à l'Etat de montrer l'exemple en organisant l'apprentissage dans tous ses ateliers nationaux.

Ressources financières

Il faut de l'argent pour créer et entretenir les chambres de métiers, les écoles de métiers, les cours professionnels, les ateliers d'apprentissage, les bourses d'apprentissage, les expositions d'œuvres d'apprentis, etc.

Le Congrès admet qu'il devrait être créé une taxe d'apprentissage qui serait due par toute personnel ou par toute catégorie assujettie à la patente. Les chambres de métiers fixeraient :

1° Les professions commerciales et industrielles assujetties à la taxe d'apprentissage ;

2° Le montant de la cotisation de chaque assujetti.

Les industriels et commerçants qui entretiendraient des œuvres d'apprentissage pourraient être exonérés en partie de la taxe d'apprentissage.

Le produit de la taxe serait versé dans une caisse gérée par la chambre de métiers et destinée à subvenir à l'entretien et au fonctionnement de toutes les œuvres d'apprentissage et d'enseignement professionnel.

Méthodes d'enseignement

Enfin, le Congrès a déterminé la pédagogie spéciale de l'enseignement technique en faisant remarquer que l'enseignement des cours techniques ne doit pas être séparé de l'enseignement manuel mais au contraire, y être mêlé et faire corps avec lui. L'enseignement doit être donné pour la profession et par la profession.

En résumé, suivant le plan tracé par M. Gaston Vidal, sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, le Congrès de Lyon a étudié d'une façon raisonnée et méthodique, le problème de la formation des ouvriers et employés, agents de la production nationale. Il a donné d'utiles directions pour l'œuvre à accomplir.

Aux industriels, aux commerçants, aux ouvriers, aux parlementaires à faire sortir que cet effort ne reste pas sans lendemain et sans sanction pratique.

E. LABBÉ,
Directeur de l'Enseignement Technique.

Une bande d'empoisonneurs s'est formée à Budapest

ELLE A COMMENCE PAR VOLER DE QUOI EMPOISONNER 100.000 PERSONNES

Budapest, 4 novembre. — Tous les produits toxiques d'une pharmacie de la banlieue de Budapest ont été volés dans l'avant-dernière nuit ; fait caractéristique, les voleurs n'ont pas pris autre chose. Le pharmacien déclare que les poisons : atropine, morphine, strychnine, etc., qui ont été emportés, suffisent à tuer 100.000 personnes.

On croit pouvoir supposer qu'une bande d'empoisonneurs se sera formée. La police a ouvert une enquête.

Un cycliste calaisien agonisait sur la route

IL A DU ÊTRE VICTIME D'UNE AGRESSION

Dans la soirée de jeudi, on a trouvé, gisant en travers de la route des Attaques, à Calais, un jeune cycliste portant des plaies à la tête. Près du corps du malheureux, se trouvait sa machine.

Le blessé est un nommé Alfred Bourbequet, 20 ans demeurant aux Attaques. Un docteur qui fut mandé à son chevet a diagnostiqué une fracture du crâne.

Il semble que le jeune homme ait été victime d'une agression. On n'a pu l'établir encore, la gendarmerie enquête à ce sujet.

Des officiers allemands en Conseil de guerre belge

ILS ONT ETE CONDAMNES POUR AVOIR TENU UNE REUNION NON AUTORISEE

Crefeld, 4 novembre. — Le Conseil de guerre a condamné à des peines variant de 2 à 4 mois de prison et à de fortes amendes, 25 anciens officiers allemands arrêtés pour avoir tenu une réunion non autorisée.

Ces officiers étaient en relations suivies avec le ministère de la Reichswehr.

Des pourvois en cassation ont été signés

...PAR UN CONDAMNE A MORT

Jules Demain, condamné à mort pour assassinat et incendie volontaire, a signé son pourvoi en cassation.

... ET PAR DEUX INCULPES D'INTELLIGENCE AVEC L'ENNEMI

Les frères Jonville, négociants à Roubaix, inculpés d'intelligences avec l'ennemi et qui devaient être jugés à la prochaine session des Assises du Nord, se sont pourvus en cassation, contre l'arrêt de la Chambre des mises en accusation.

UN COMMERÇANT a dissimulé six millions de bénéfices de guerre

Il a été condamné à 3 mois de prison et à 10.000 fr. d'amende

Paris, 4 novembre. — Devant la dixième chambre correctionnelle, présidée par M. Richard, devaient comparaître les deux commerçants cettois, Félix et Baquié, poursuivis pour dissimulation de bénéfices de guerre. Le second seul s'est présenté, le premier s'étant déclaré malade.

L'inculpation reprochait à ces transitaires, d'avoir touché pour la location de leurs wagons-réservoirs, outre la taxe légale, d'importantes ristournes de la clientèle sans qu'il en soit laissé trace ; ils auraient ainsi frustré le fisc de 5 millions 824.677 fr. 75.

Clément Bacquié n'a d'ailleurs fait aucune difficulté pour reconnaître qu'il touchait ces ristournes, et au président Richard, qui lui demandait des explications, il répondit simplement : « Nous n'avons rien demandé à nos clients, nous n'avons pas cherché les ristournes, elles sont venues à nous et nous avons dû les subir. »

Le tribunal n'a pas jugé cette réponse satisfaisante, car, sur plaidoiries de Mes Pierre Masse et Sarraute, il a, conformément aux réquisitions énergiques du substitut Rolland, condamné le dissimulateur à trois mois de prison et 10.000 francs d'amende, ce qui permettra maintenant au fisc de se rattraper en percevant les taxes légales et les amendes prévues dans ce cas.

Un drame passionnel à la Frontière Belge

Un homme a tenté de tuer son amie et de se suicider

Vendredi matin, le bruit se répandait à Valenciennes qu'un drame passionnel s'était déroulé dans la soirée de jeudi, à Angre, petit village belge, situé à quelques kilomètres de Sebourg.

En auto, nous nous sommes rendus sur les lieux et nous avons appris que le journalier Jean-Baptiste Debiève, 43 ans, avait tenté d'assassiner son amie, qui l'avait délaissé.

Son crime accompli, Debiève avait essayé de se suicider en se tranchant la gorge avec un rasoir.

Un faux ménage

Mobilisé, Debiève fut fait prisonnier à Maubeuge. A l'armistice, il vivait en concubinage avec la nommée Célestine Beaudour, 33 ans. Le mari de cette dernière, prisonnier civil, était mort pendant l'occupation. Célestine Beaudour est mère d'une fillette de dix ans

Debiève et sa maîtresse avaient habité ensemble le petit village de Sebourg. Lors de la démobilisation, l'homme remit sa prime, soit 960 francs, à son amie. Il lui remit également une autre allocation de 300 francs. Chaque quinzaine, il lui apportait le montant de ses salaires.

Vers le 15 septembre, Clestine Beaudour quitta son amant pour aller habiter Angre, coron de Dour.

A maintes reprises, Debiève lui demanda de reprendre la vie commune, mais Célestine Beaudour refusa chaque fois, prétextant qu'elle ne trouvait pas de logement.

Le drame

Domestique chez M. Descamps, fabricant de chicorée à Sebourquiau Debiève avait quitté son patron, il y a environ un mois et demi pour aller s'embaucher aux Ateliers du Nord de la France, à Blanc-Misseron.

La vie sans sa maîtresse lui semblait de plus en plus insupportable, et il conçut l'idée d'en finir. C'est ici que se place le drame et voici les déclarations qui nous furent faites par Debiève :

« Je ne pouvais plus tenir, nous a-t-il dit. J'ai été dupé et elle m'a volé.

Vers 4 heures jeudi, je pris mon « courbet » et mon rasoir. Je me rendis à Angre. Je tentai vainement de lui faire reprendre la vie commune.

— Jamais, me répondit-elle.

« Exaspéré, je saisis mon « courbet » et lui en portai deux coups sur la tête.

« La croyant morte, j'ai quitté sa demeure; par la suite, j'appris qu'elle n'était que blessée.

« Le coup fait, je me suis dirigé vers la rivière et près de la berge j'ai tenté de me couper la gorge avec mon rasoir. Blessé, je ne repris mes sens que vendredi matin. Je me rendis alors chez le garde Degand. Je regrette ce que j'ai fait ».

Etat grave de la victime

Par la suite, Debiève fut conduit chez un médecin qui lui prodigua les soins nécessaires.

Les faits ayant été commis en Belgique, le parquet de Mons a informé des faits le parquet de Valenciennes, qui a pris l'affaire.

L'état de Célestine Beaudour, quoique grave, n'est pas désespéré Elle porte une blessure au sommet du crâne et une autre au poignet droit.

Quant à Debiève, après avoir subi l'interrogatoire d'usage, il a été écroué à Valenciennes.

L'incendiaire invisible

IL MET LE FEU SOUS LES YEUX DES GENDARMES

A la suite des nombreux incendies des meules de récoltes qui se déclarent presque chaque nuit depuis un mois, au hameau de Menins, le parquet de Fontainebleau s'est transporté sur les lieux. Or, quelques heures après son départ, vers 22 heures 35, une grange pleine de fourrage était dévorée par un nouvel incendie. Deux gendarmes, postés à une cinquantaine de mètres, et accourus à la première lueur, n'ont pu, cette fois encore découvrir le mystérieux incendiaire. La population est consternée.

La Situation Financière de l'Allemagne

:: Le Ministre des Finances déclare qu'elle ne lui permet pas d'exécuter l'ultimatum ::

Berlin, 4 novembre. — M. Hermès, ministre des Finances, a fait au Reichstag l'exposé suivant sur la situation financière de l'Allemagne :

J'ai conscience que les projets d'impôts actuels représentent la plus lourde charge qui ait été demandée à un peuple. Nous avons cherché à égaliser les charges entre consommateurs et possédants. Le principal impôt sur la propriété est l'impôt sur la fortune et sur l'accroissement de la fortune, qui aurait un caractère permanent, et dont le montant serait révisé tous les trois ans. Pour tenir compte de leur valeur réelle, la rentrée des impôts déjà existants va être activée.

Nous espérons obtenir de tous les impôts nouveaux et des mesures nouvelles, un supplément de recettes de 40 milliards de marks.

Malgré cela, je dois déclarer que ces charges considérables ne nous permettront pas d'exécuter l'ultimatum. Le budget ordinaire de 1921 s'élève, en effet, à 114 milliards de marks, les évaluations budgétaires s'élèvent à 61 milliards de marks, de sorte que le budget ordinaire serait en déficit de 53 milliards de marks. D'autre part, le déficit du budget extraordinaire s'élève à 57 milliards. L'empire devra donc se procurer 110 milliards de mark pour 1922. Nous escomptons 92 milliards de recettes, alors que le budget ordinaire s'élèvera à 146 milliards et le budget extraordinaire à 36 milliards.

Nous ne pourrons, dit le ministre, trouver un moyen efficace de sortir de notre détresse financière que le jour où nos anciens adversaires auront compris qu'il est de l'intérêt de leurs propres nations que les obligations du peuple allemand, dont la situation a été sensiblement aggravée par la décision sur la Haute-Silésie, soient rendues supportables et répondent à sa faculté de prestation ».

Le truc d'un mari

Pour échapper à la surveillance de sa femme, il la fit arrêter

Bordeaux, 4 novembre. — C'est un bon second acte de vaudeville que l'aventure dont M. M..., ingénieur suisse, demeurant rue du Mont-Doré, à Paris, et de passage à Bordeaux, vient d'être le héros.

Mercredi dernier, M. M..., se présentait au commissariat spécial de la gare Saint-Jean et déclarait ceci : « Je suis l'inventeur d'un procédé merveilleux qui révolutionnera la fabrication du papier ; or mes documents ayant trait à cette invention m'ont été dérobés mardi dans le train en revenant d'Arcachon, par une femme charmante qui voyageait avec moi, et dont j'avais fait la connaissance dans cette ville. Elle m'avait à tel point séduit par ses connaissances de la science, de l'algèbre et de la chimie que je n'avais pas hésité à lui parler de mon invention et à lui mettre sous les yeux mes documents.

« M'étant assoupi dans le compartiment, j'ai eu le déplaisir de constater en arrivant à Bordeaux, la disparition des documents en question. Ils n'ont pu être emportés — dans quel but ? je l'ignore — que par l'aimable voyageuse qui, ainsi qu'elle me l'a dit au cours de notre conversation, doit être actuellement à Toulouse. Je dépose donc une plainte contre elle et vous prie de faire diligence pour la retrouver. »

L'ingénieur ayant donné un signalement très précis et le nom de la voyageuse, la police de Toulouse fut immédiatement avisée par téléphone. Elle ne tardait pas à répondre que la personne recherchée venait de repartir pour Bordeaux. Une surveillance fut donc exercée à l'arrivée de l'express de Toulouse, et les inspecteurs de la brigade mobile appréhendaient la voyageuse à sa descente du train. On la conduisit devant le commissaire de police auquel elle ne cacha pas son étonnement et son indignation devant l'accusation dont elle était l'objet. Quand elle connut le nom du plaignant, elle éclata de rire et s'écria : « Comment ! moi, une voleuse ? Mais je suis la femme légitime du plaignant !... Et si je me suis rendue à Toulouse, c'est pour me renseigner sur les fredaines de mon mari, qui a une maîtresse dans cette ville ! Mon mari connaissant mes intentions, n'a rien trouvé de mieux que d'imaginer ce vol de documents dans le but évident de me faire arrêter là-bas, afin de m'empêcher de continuer mes investigations. Voilà la vérité ! »

En présence de cette déclaration, le commissaire envoya chercher l'ingénieur, qui était descendu dans un hôtel voisin de la gare. Mis en présence de celle qu'il accusait, il avoua : « Eh bien oui ! c'est vrai ! J'ai menti ! L'histoire de la jeune femme d'Arcachon et des documents volés est pure invention de ma part. Je savais que ma femme me suivait pour acquérir la preuve de mon infidélité. J'ai donc voulu l'empêcher d'aller à Toulouse, et, si elle y allait, tout au moins retarder sa visite à mon amie. Il fallait gagner du temps, pour cela. Je n'ai trouvé qu'un moyen : faire arrêter ma femme par la police sous un prétexte quelconque. Vous savez la suite. »

Le commissaire n'a pas manqué de rendre hommage à l'originalité de stratagème employé par l'ingénieux ingénieur, mais comme il est inadmissible que l'on se moque ainsi de l'autorité, il l'envoya au dépôt.

M. M..., qui comparaissait jeudi devant le substitut du procureur de la République, lequel le remit en liberté provisoire, sous la promesse de se tenir à la disposition de la justice, de laquelle il a par trop abusé.

Une mairie incendiée

UN INSTITUTEUR BRULE

Toulouse, 4 novembre. — A Saint-Mézard (Gers), un incendie provoqué par l'explosion d'une lampe, a détruit complètement la mairie et la maison d'école. L'instituteur Mazouet a été grièvement brûlé.